

Public concerné

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation :

- Être acteur de la prévention des risques de son métier
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.
- Intervenir comme sauveteur secouriste du travail.

Objectifs pédagogiques :

- Observer et analyser les situations de travail issues de l'expérience professionnelle.
- Proposer des pistes d'amélioration remédiant aux situations dangereuses identifiées.
- Analyser toute situation d'accompagnement pour estimer les besoins d'assistance.
- Accompagner la personne aidée sans se substituer à elle dans son déplacement en se préservant de contraintes physiques.
- Protéger, examiner, alerter ou faire alerter, secourir en cas d'accident du travail.

Contenu de la formation

- Les notions de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel.
- Les risques professionnels du secteur de l'aide et du soin à domicile
- Les AT et les MP et leurs conséquences pour une structure du secteur.
- L'observation et l'analyse de situations de travail, la recherche de mesures de prévention sur le plan organisationnel, technique ou humain et la remontée d'information
- La démarche pour accompagner la mobilité de la personne aidée
- Le rôle de l'APS ASD et des acteurs impliqués dans une démarche de prévention.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques

Méthodes pédagogiques utilisées

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle de l'intervenant à domicile.

La formation se déroule sur 4,5 jours non consécutifs organisée en alternance avec une période d'application dans la structure estimée à 4h. Elle intègre le nouveau domaine de compétences dédié à l'accompagnement de la personne aidée.

Nota : des formations en 21 heures n'intégrant pas ce nouveau domaine de compétences peuvent encore être proposées jusqu'au 31 décembre 2022.

Durée

4.5 jours soit 32 heures

Validation

A l'issue de la formation, les participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait aux exigences

des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS un certificat d'« Acteur prévention secours du secteur de l'Aide et du soin à domicile » valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer :

- Si la formation initiale était de 32 heures, à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'Acteur prévention secours du secteur de l'Aide et du soin à domicile » (MAC) d'une durée de 14 heures.
- Si la formation initiale était de 21 heures, à une formation complémentaire dédiée à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée d'une durée de 21 heures (valant MAC).

Nota : des MAC en 7 heures n'intégrant pas ce nouveau domaine de compétences peuvent encore être proposés jusqu'au 31 décembre 2022.

Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours ASD » est réputé détenir, par équivalence, certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Ces formations (initiale, complémentaire et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.